



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 02/2016

Réseau d'eau des Granges (Rieux) et du chemin Neuf (Epresses)

Liaison Rieux-Epresses par la route de la Corniche

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 22 février 2016

lundi 29 février 2016

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Le présent préavis traite de la construction d'une liaison entre Riex et Epesses.

Ce projet est une application très concrète proposée par le Plan Directeur de la Distribution d'Eau. En effet, bon nombre de préavis adoptés durant cette législature concernent le remplacement de conduites devenues défectueuses, trop petites ou nécessaires à la défense incendie.

Pour ce préavis, il s'agit de construire une conduite qui permettra de réaliser un bouclage entre les bourgs de Riex et d'Epesses et permettre ainsi le transfert du réseau de Riex sur le régime de pression du chemin neuf. Cette action permettra de supprimer le réservoir des Granges devenu trop vétuste et inadapté, puis de le transformer en simple coupe pression. Ce bouclage améliorera la sécurité d'exploitation et les conditions hydrauliques, notamment entre Cully et Epesses.

Nous sommes donc conformes aux objectifs souhaités par la fusion des communes puisque nous favorisons les liaisons transversales permettant également une rationalisation de nos ouvrages.

Aspects techniques

Le tronçon concerné relie la sortie Est de Riex jusqu'au pont du Rio de l'Enfer qui traverse la partie Ouest d'Epesses. La longueur totale de ce tronçon, comprise entre les points A et E des annexes ci-jointes, est de 580 m'.

Les travaux seront entièrement réalisés sur la chaussée de la route de la Corniche. La principale difficulté sera l'étape des travaux comprise entre le chemin de l'Ouchette et le pont du Rio de l'Enfer dans la partie Ouest d'Epesses puisqu'il sera obligatoire d'interrompre, le temps des travaux, la circulation routière. Une coordination sera mise en place entre les différents services de sécurité concernés.

Une chambre de comptage entre les deux bourgs sera construite en aval du cimetière d'Epesses. Elle permettra d'abriter l'appareillage nécessaire au comptage des flux. Elle sera équipée de plusieurs vannes et d'un compteur.

Les travaux seront réalisés par étape du point A en direction du point E (voir annexe).

Le présent préavis ne tient compte du remplacement des conduites d'alimentation privées que jusqu'en limite du domaine public. Les tronçons entre ces points et les bâtiments, s'ils doivent être remplacés, seront payés par les propriétaires.

Une alimentation provisoire des privés sera mise en place depuis la BH n° 5010 en vue de la réalisation du tronçon D-E (bourg d'Epesses).

Aspects financiers

Les prix appliqués dans le présent préavis sont issus de travaux récents exécutés sur le territoire communal.

Le montant total des travaux est estimé à **CHF 501'000.- HT**. Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs-conseils qui travaille régulièrement pour la commune. Basé sur les prix pratiqués couramment pour ce genre de travaux, il s'établit de la manière suivante :

Travaux de terrassement :	CHF	243'500.-
Fourniture et pose de la conduite et des bornes hydrantes :	CHF	84'400.-
Chambre de comptage :	CHF	40'000.-
Transferts des prises particulières :	CHF	58'000.-
Alimentation provisoires des bâtiments :	CHF	6'000.-
Honoraires subventionnés :	CHF	58'800.-
Honoraires non subventionnés :	CHF	<u>10'300.-</u>
Montant total du devis HT :	CHF	501'000.-

Une subvention de 15 % est allouée par l'ECA pour le remplacement de conduites qui alimentent des bornes-hydrantes. Le montant subventionné ne tient pas compte du transfert de prises privées. La commune peut donc s'attendre à une allocation d'environ CHF 64'000.-.

Sorties des liquidités

Juin, août, septembre 2016.

Planification des travaux

1^{er} semestre 2016 mais à définir suite à la séance de coordination avec le canton.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 02/2016 de la Municipalité du lundi 8 février 2016;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable du réseau d'eau des Granges (Riex) et du chemin Neuf (Epesses) ;**
2. **d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 501'000.- hors taxes ;**
3. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
4. **d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 64'000.- et le solde de CHF 437'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 14'600.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2017.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 8 février 2016

Annexes : plans de situation

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Pierre Haenni, municipal